

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28294**

Intitulé

Coach professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Académie du coaching	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coaching est conçu comme un processus d'accompagnement d'un changement personnel dans le contexte professionnel de recherche de performance

A partir d'un objectif (ou d'une situation) de changement préalablement défini(e), le coach professionnel vise à fournir au coaché le questionnement ainsi que les outils et méthodes nécessaires à l'élaboration de sa propre évolution

Le coaching se centre sur l'interaction entre comportements personnels, pratiques managériales et modes d'organisation. Il permet de mieux comprendre son mode de fonctionnement en situation de travail, d'acquies une plus grande confiance dans ses capacités relationnelles, de s'impliquer plus facilement dans le développement de ses compétences et de celles de ses collaborateurs, de mieux affronter les situations difficiles

Le coaching permet de bénéficier d'un espace de parole "protégé", lieu de renforcement identitaire

Les capacités attestées :

Établissement d'une relation de qualité avec la personne accompagnée

Analyse de la demande et clarification des objectifs du coaching

Diagnostic de la personne et de sa situation

Formulation d'une stratégie de coaching

Contractualisation avec la personne et son environnement professionnel

Mise en œuvre de la stratégie de coaching

Bilan du coaching

Auto-évaluation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le coach peut intervenir :

En entreprise

Le coach peut intervenir dans tous les secteurs d'activité et quelle que soit la taille de l'entreprise.

Une enquête de 2011 réalisée par le Syntec, « Enquête sur les attentes des entreprises et des cadres en matière de coaching », montre la répartition des secteurs d'activité des entreprises ayant recours au coaching :

Le coach peut travailler dans un cabinet spécialisé en consulting et coaching ou seul en tant qu'indépendant. Il intervient alors à la demande.

Il peut aussi être coach interne à une entreprise. Dans ce cas il peut soit occuper une fonction de coach clairement identifiée, soit occuper une autre fonction, le plus souvent RH, et mettre en œuvre des pratiques de coaching dans le cadre de ses missions.

Auprès de particuliers :

Dans ce cas, le coach exerce généralement seul en tant qu'indépendant.

Le métier de coach s'exerce principalement de quatre façons, à savoir : coach interne à l'entreprise, coach externe à l'organisation, responsable exerçant le rôle de coach de manager et personne qui n'a pas nécessairement le statut de coach mais qui en assume la posture de façon plus ou moins permanente au sein de l'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Écrit :

•Élaboration d'un mémoire en 5 points

Oral :

•Jeu de rôles pour valider les compétences de coach du candidat

•Jeu de rôles pour valider la capacité à se vendre et vendre le métier du candidat auprès d'un client prescripteur ou coaché

•Présentation de concepts et méthodes

•Soutenance orale de soutenance du mémoire décrit ci-dessus

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de : - 1 professionnel extérieur président Membres : • Le directeur pédagogique de l'Académie du Coaching • L'enseignant principal • 4 coachs professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		- 1 professionnel du secteur (président du jury de certification), - Le directeur pédagogique, - 3 professionnels du secteur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel(le)" avec effet au 01 juin 2014, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Environ 15 à 18 certifiés par session

Autres sources d'information :

Voir site www.academie-coaching.fr

Lieu(x) de certification :

Académie du coaching : Île-de-France - Paris (75) [La M.A.S 18 rue des Terres au Curé 75013 PARIS]

Académie du coaching

18 rue des Terres au Curé

75013 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Académie du coaching - 18 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS

Historique de la certification :